

CHARTRE DES ADHERENTS

ASSOCIATION DE FORMATION COLLECTIVE A LA GESTION, L'AFOCG DES ALPES A POUR OBJECTIF PRINCIPAL DE FORMER ET D'ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES DANS LA GESTION GLOBALE DE LEUR ENTREPRISE AGRICOLE TANT SUR LES PLANS ECONOMIQUES QUE HUMAINS.

L'adhérent s'engage à :

- Vouloir comprendre et être autonome dans le suivi et la gestion administrative de son activité ;
- Être à jour dans son adhésion ;
- S'engager à participer à la vie associative de l'AFOCG : réponse aux mails, participation aux AG... ;
- Adopter les outils transmis par l'AFOCG (logiciel ou tableur) et respecter les procédures d'utilisations ;
- Fournir les éléments nécessaires demandés par l'AFOCG pour la mise à jour du dossier VIVEA ;
- Faire sa comptabilité et ses déclarations administratives et en être responsable vis-à-vis de l'administration ;
- Respecter la confidentialité des échanges au sein de l'association ;

En formation

- S'inscrire par mail ou téléphone au minimum 15 jours avant la formation.
- S'assurer de son inscription avant de venir en formation (réception de la convocation par mail).
- Participer au moins à une formation clôture dans l'année
+ Pour les nouveaux adhérents : participation obligatoire aux 7 jours d' « Initiation »
+ Pour les deuxièmes années : participation obligatoire aux journées « Remise en forme »
- Respecter les horaires et prévenir l'AFOCG 48h à l'avance en cas d'absence.
- Venir avec son matériel (dossier Istea) ainsi que ses documents.
- Avoir une écoute respectueuse des uns et des autres.
- Accepter le collectif, échanger avec d'autres agriculteurs.
- Respecter la confidentialité des échanges.

L'AFOCG s'engage à :

- Proposer des formations collectives locales ajustées aux besoins des adhérents ;
- Assurer l'accompagnement des adhérents dans l'utilisation des outils transmis (logiciel ISTEA ou tableur) ;
- S'informer et informer les adhérents des actualités juridiques, fiscales et sociales ;
- Être à l'écoute des demandes et les traiter dans un délai acceptable. Prendre en considération toutes demandes et orienter l'adhérents dans la recherche de solutions ;
- Respecter la confidentialité des données personnelles des adhérents ;
- Assurer un cadre agréable à la formation et favoriser la participation de chacun ;
- L'AFOCG n'est pas responsable des déclarations administratives, fiscales et JA réalisés par l'adhérent.